

# AVIS PUBLIC



## SÉANCE DU CONSEIL

**Avis public** est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges.

- **Que** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;
- **Que** les séances du Conseil municipal débuteront à 19 h 30 et se tiendront à l'ancien Hôtel de ville situé au 33, rue de l'Église à Saint-Ferréol-les-Neiges;
- **Que** le Conseil municipal invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux séances publiques qui se tiendront en cours d'année;
- **Que** le Conseil municipal a adopté, lors de la séance tenue le 6 novembre 2023, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires de l'année 2024.

15 janvier

12 février

11 mars

8 avril (mardi)

13 mai

10 juin

8 juillet

12 août

9 septembre

15 octobre

11 novembre

9 décembre

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,  
le 10 novembre 2023

Avis numéro : 2023-190

Martin Leith  
Greffier-trésorier

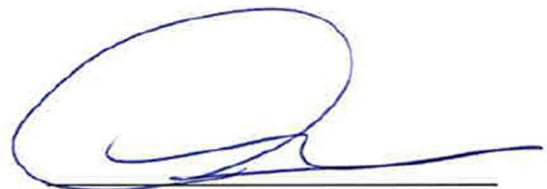
## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Martin Leith, greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
2. Bibliothèque (33, rue de l'Église)
3. Église (3242, avenue Royale)
4. Marché Bonichoix (3175, avenue Royale)
5. Marché Mont-Ste-Anne (1899, boul. les Neiges)
6. Garage Daniel Morency (4571, avenue Royale)
7. Chapelle (45, rue de la Martre)

le 10 novembre 2023, entre 9 heures 30 et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 10 novembre 2023.



Martin Leith  
Greffier-trésorier